

## Conditions spécifiques TV payante Clients Sosh mobile + Livebox

Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

### ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des conditions spécifiques Sosh mobile + Livebox et des conditions spécifiques de l'Option décodeur TV.

Les formulaires ou Conditions Particulières par lesquels le client (ci-après « le Client ») souscrit aux bouquets de chaînes payants et/ou à des offres d'abonnement à des services de vidéos à la demande (ci-après « les Offres »), objets des présentes et les fiches tarifaires jointes en annexe font partie intégrante des présentes Conditions Spécifiques.

### ARTICLE 2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX OFFRES

**2.1** Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orange met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle Orange fournit les Offres), les Offres pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

Le contenu des Offres, leurs dates et les conditions de disponibilité sont décrits dans la Fiche tarifaire jointe en Annexe.

**2.2** Les Offres sont réservées aux Clients particuliers titulaires de l'une des offres visées à l'article 1 ci-dessus, ayant souscrit à l'Option décodeur TV ou ayant activé leur accès à l'appli TV d'Orange, à des fins strictement personnelles et privées.

**2.3** Dans le cadre de la souscription à l'option décodeur TV uniquement, le Client devra par ailleurs disposer d'un décodeur spécifique et compatible. Dans l'hypothèse où le Client n'en dispose pas à la souscription d'une Offre, il sera procédé à un échange préalablement à sa souscription.

**2.4** Le Client peut cumuler plusieurs Offres.

**2.5** Pour avoir accès aux Offres proposées en Haute Définition (ci-après « HD »), le Client doit être titulaire d'une offre ou option d'accès incluant la fonctionnalité HD, disposer d'un décodeur spécifique et compatible et d'un poste de télévision compatible HD.

**2.6** La Desserte par satellite de la TV n'est pas disponible pour les Clients Sosh mobile + Livebox.

### ARTICLE 3. PROGRAMMATION

**3.1** Le Client prend note que la diffusion des chaînes incluses dans les bouquets de chaînes proposés au titre des présentes, est conditionnée à l'accord de ces dernières et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

**3.2** Dans ce cadre, les chaînes TV ou les programmes à la demande, peuvent être accessibles via telle technologie et ne pas l'être sur une autre. Ainsi selon la technologie utilisée par le Client pour réceptionner la TV, certaines chaînes ou certains programmes peuvent ne pas être proposés.

**3.3** Orange attire de surcroît l'attention du Client sur la vigilance qu'il doit apporter sur le visionnage par des mineurs des programmes TV.

Conformément à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) du 15 décembre 2004 encadrant la diffusion des programmes de télévision dits de catégorie V comprenant les œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et les programmes pornographiques ou de très grande violence, un système de double verrouillage est automatiquement mis en place dans le cadre du service de TV numérique et non désactivable. Pour accéder aux programmes de catégorie V, le client doit utiliser un code personnel d'accès spécifiquement dédié à cet usage. La création de ce code est obligatoire même lorsque le Client n'envisage pas de visionner de tels programmes. Le Client doit préserver la confidentialité de ce code personnel.

Orange rappelle au Client que le visionnage de programmes de catégorie V peut entraîner des troubles durables chez les mineurs, et que toute personne qui permet à un mineur d'accéder à ce type de programmes s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article 227-22 du Code Pénal (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende).

Par ailleurs, conformément aux recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé, Orange porte à la connaissance du Client le message suivant : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.

3.4 Orange peut être amenée à modifier sans préavis tout ou partie des programmes annoncés afin de respecter les prescriptions du CSA.

## ARTICLE 4. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

### 4.1 Installation par le client du Décodeur

Dans l'hypothèse où le Client doit procéder à l'installation du décodeur préalablement à l'accès à l'Offre, il doit se conformer au processus détaillé dans le guide d'utilisation du décodeur TV disponible sur [www.sosh.fr](http://www.sosh.fr).

### 4.2 Mise en service

La mise en service est effective dans un délai maximum de quatre-vingt-seize (96) heures. Ce délai de mise en service est valable dans l'hypothèse où le Client dispose de la TV au moment de la souscription d'une des Offres et à compter de la date de disponibilité de l'Offre souscrite.

Orange est fondée à facturer l'Offre à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

### 4.3 Installation par le client de l'appli TV d'Orange

Il appartient au client d'installer librement sur un mobile ou une tablette compatible l'appli TV d'Orange depuis un lien de téléchargement gratuit mis à sa disposition sur le site [www.sosh.fr](http://www.sosh.fr).

## ARTICLE 5. ASSISTANCE

Pour toute question, le client trouvera ses réponses sur le site [www.sosh.fr](http://www.sosh.fr) et pourra si nécessaire contacter un conseiller client par chat.

## ARTICLE 6. DURÉE - RÉSILIATION

Selon l'Offre souscrite, le contrat est conclu pour une durée de un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à 3 jours avant le dernier jour du mois calendaire en cours.

Le Client peut résilier l'Offre de plein droit en se connectant sur le site [www.sosh.fr](http://www.sosh.fr) ou sur l'appli TV d'Orange. La demande de résiliation prend effet à la fin du mois calendaire en cours, le client est facturé et reçoit ses chaînes jusqu'à cette date.

Le Client prend note que dans l'hypothèse où le contrat par lequel il dispose de l'accès à la TV numérique se trouvait suspendu ou résilié et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Spécifiques seraient de plein droit suspendues ou résiliées.

Ces Conditions Spécifiques de la TV payante prévalent sur toute version antérieurement datée.

## ARTICLE 7. PRIX

Le tarif des Offres est précisé dans la fiche tarifaire jointe en annexe.

## ARTICLE 8. RESPONSABILITÉS

### 8.1 Responsabilité d'Orange

Orange n'est pas responsable sous quelque forme et de quelque manière que ce soit du contenu des programmes des chaînes ou des contenus des services de programmes à la demande composant les Offres ainsi que de l'usage que le Client en fait.

### 8.2 Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion du visionnage qui pourrait être fait par un mineur des programmes.

Le Client est seul responsable de l'usage de l'Offre et de tout préjudice direct du matériel causé par lui-même à Orange ou à des tiers. Cette responsabilité s'applique notamment en cas de dommages causés par un matériel non conforme aux préconisations du guide d'installation et d'utilisation.

## ARTICLE 9. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la Consommation, s'agissant d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, en confirmant sa souscription à une Offre, le Client accepte de bénéficier immédiatement du service, et il renonce à son droit de rétractation.

## Annexe Tarifaire TV Payante d'Orange

Tarifs en vigueur au 6 juillet 2017

Le détail des chaînes et services proposés dans les offres de TV payante est consultable sur [www.sosh.fr](http://www.sosh.fr), de même que les promotions tarifaires.

Chaînes TV disponibles au 06/07/2017 sous réserve de l'accord des chaînes et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).  
Liste des chaînes susceptible d'évolution.

Les tarifs indiqués sont hors promotions.

Les promotions tarifaires sur les bouquets TV (parmi les thématiques Famille, Sport, Ciné / Séries) et les Pass Vidéo sont réservées aux personnes non abonnées à l'option ou au bouquet concerné au cours des 12 derniers mois. Toute personne abonnée à un bouquet dit « Max » durant les 12 derniers mois ne pourra pas bénéficier d'une promotion tarifaire sur un bouquet de la même thématique (Sport, Ciné / Séries).

### Pour les abonnés SOSH dont la TV est desservie par Internet

Offre de TV payante accessible depuis le décodeur	Prix TTC <sup>(1)</sup> par mois Hors promotion
bouquet Famille <sup>(3)</sup>	12,00 € Tarif incluant 1,19 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément.
bouquet Ciné Séries <sup>(6)</sup>	13,00 € Tarif incluant 0,59 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément.
bouquet Ciné Séries Max <sup>(6)</sup>	21,00 € Tarif incluant 0,57 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément
beIN SPORTS	15,00 €
bouquet Sports Max	19,00 €
bouquet Intense <sup>*(3)</sup>	49,00 € Tarif incluant 2,22 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément. Le bouquet intense réunit le bouquet Sports Max + le bouquet Famille + le bouquet Ciné Séries Max + le bouquet musique classique (ce tarif n'est valable que pour la souscription de ces bouquets ensemble)
bouquet musique classique	10,00 €
Melody <sup>(5)</sup>	4,50 €
bouquet Chinois <sup>*(4)</sup>	8,88 €
bouquet Comorien <sup>*(4)</sup>	7,00 €
bouquet Arabe <sup>*(4)</sup>	7,00 €
bouquet Arabe Max <sup>*(4)</sup>	12,00 €
bouquet Lusophone <sup>*(4)</sup>	8,00 €
bouquet Italien <sup>*(4)</sup>	5,00 €
bouquet Israélien <sup>*(4)</sup>	3,00 €
bouquet Anglophone <sup>*(4)</sup>	5,00 €
bouquet Berbère <sup>*(4)</sup>	6,00 €
bouquet Africain <sup>*(4)</sup>	7,00 €
bouquet Africain Max <sup>*(4)</sup>	13,00 €
bouquet Allemand <sup>*(4)</sup>	9,00 €
bouquet Espagnol <sup>*(4)</sup>	6,00 €
bouquet Libanais <sup>*(4)</sup>	7,00 €
bouquet Turc <sup>*(4)</sup>	7,00 €
bouquet Adulte <sup>(2)</sup>	12,99 €
bouquet Adulte Max <sup>(2)</sup>	24,99 € Tarif incluant 10,03 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément
bouquet Gay <sup>(2)</sup>	19,99 €
Pass vidéo Canalplay*	9,99 €
Pass vidéo Filmo TV	6,99 €
Pass vidéo 100 % X illimité by Dorcel <sup>(2)*</sup>	25,00 €

Offre de TV payante accessible depuis l'appli TV d'Orange	Prix TTC <sup>(1)</sup> par mois Hors promotion
bouquet Famille <sup>(3)</sup>	12,00 € Tarif incluant 1,19 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément.
bouquet Ciné Séries <sup>(6)</sup>	13,00 € Tarif incluant 0,59 € HT de programmes à la demande inclus dans votre offre, non diffusés à l'antenne et non disponibles séparément.
beIN SPORTS	15,00 €
bouquet Sports Max	19,00 €

<sup>(1)</sup> Prix TTC valables en France métropolitaine au 06/07/2017.

<sup>(2)</sup> Réservé aux adultes - code adulte nécessaire. Sosh rappelle au Client que le visionnage de programmes de catégorie V peut entraîner des troubles durables chez les mineurs, et que toute personne qui permet à un mineur d'accéder à ce type de programmes s'expose aux sanctions pénales prévues à l'article 227-22 du code pénal (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende).

<sup>(3)</sup> Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du ministère de la Santé : « *Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans* ».

<sup>(4)</sup> Pour des questions d'acquisition de droits, certaines chaînes s'autorisent à rendre inaccessibles certains programmes, en dehors de leur territoire d'origine.

\* Offres non disponibles pour les clients Orange dont la TV est desservie par satellite.

<sup>(5)</sup> Cette offre n'est disponible à la souscription que sur le site [www.orange.fr](http://www.orange.fr) ou dans la rubrique boutique > bouquets TV de votre télévision.

<sup>(6)</sup> La chaîne OCS Max Ultra HD peut contenir des programmes HD optimisés.